



Licenciement conventionnelle à l'amiable.

Par **Visiteur**, le **22/01/2010 à 14:32**

Bonjour,
En arrêt de maladie pour dépression, j'ai demandé licenciement conventionnelle à l'amiable. J'ai eu un entretien depuis 2 semaines et à ce jour toujours pas de réponse, ils demandent d'écrire. Quelle genre de lettre de licenciement dois-je faire pour que je puisse toucher le chômage? Dois-je effectuer le pré avis étant en arrêt maladie et sous quel délais je peux quitter l'entreprise? Merci de m'indiquer les démarches à suivre.
Cordialement
Monique
VRINSr0450734823